

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 octobre 2016, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-10-165

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

16-10-166

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

16-10-167

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de septembre 2016, pour la somme de 3 957.64\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4480 à 4519 :

16-10-168

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	HYDRO-QUÉBEC	364.43	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	161.10	ÉCLAIRAGE 56 RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	151.45	ELECTRICITÉ HOTEL DE VILLE
	HYDRO-QUÉBEC	184.27	ELECTRICITÉ CASERNE/BIBLIOTHÈQUE
	BELL CANADA	133.19	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	163.35	SERVICE CELLULAIRES
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 510.81	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 921.64	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 990.60	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	13 795.69	DÉPÔTS DIRECTS
4476	FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	400.00	TOURNOI DE GOLF
4477	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	17 133.78	CONTRIBUTION FINANCIÈRE
4478	POSTES CANADA	390.92	FRAIS DE POSTE
4479	POSTES CANADA	295.77	FRAIS DE POSTE
	TOTAL PAYÉ EN SEPTEMBRE 2016	45 113.80	
4480	ELECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	561.51	ESSENCE, HUILE
4481	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	181.50	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
4482	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ (LOISIRS)	229.40	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE POUR LOISIRS
4483	MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON	672.17	ENTRAIDE SERVICE INCENDIE
4484	MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL	4 104.00	SERVICES PREMIERS REPONDANTS 4E VERS
4485	CROIX-ROUGE CANADIENNE	150.00	CONTRIBUTION 2016
4486	ROBERT LEGARE EQUIPEMENT DE BUREAU	287.44	CARTOUCHES D'ENCRE - PHOTOCOPIEUR
4487	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	41.24	FRAIS DE TRANSPORT DICOM
4488	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	200.88	ASPHALTE FROIDE, BOULONS
4489	STERÉO PLUS STE-AGATHE	229.92	RÉPARATION DU MICRO AU CC.
4490	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE	1 435.04	SUPPLÉMENT AU LOYER
4491	MB RÉFRIGÉRATION	264.44	ENTRETIEN CLIMATISATION AU CC
4492	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	205.93	NUMÉROS CIVIQUES ET NOMS DE RUE
4493	RENAUD-BRAY	123.59	LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4494	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICE ANALYSES D'EAU
4495	LABORATOIRES BIO-SERVICES	583.74	ANALYSES D'EAU
4496	PG SOLUTIONS	121.59	MISE À JOUR DE WNDOWS 10
4497	MARCHÉ R. TELLIER IGA	135.22	PRODUITS POUR LA JOURNÉE DE LA CULTURE
4498	LES SERRES D'ARUNDEL	50.57	PLANTES POUR LA JOURNÉE DE LA CULTURE
4499	NETTOYEUR DAOUST FORGET	236.85	NETTOYAGE DES NAPPES
4500	ENERGIES SONIC	677.32	HUILE A CHAUFFAGE CASERNE: 273.76 GARAGE: 403.56
4501	PYROMONT	638.11	INSPECTION DES APPAREILS RESPIRATOIRES
4502	ARÉOFEU	1 044.15	INSPECTION DES APPAREILS RESPIRATOIRES
4503	SONIA LARRIVÉE	35.93	REMB. PERISSABLES
4504	ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE	45.99	FRAIS NETTOYEUR - EQUIPEMENT POMPIER
4505	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	1 966.13	INTÉRÊTS - PRÊT CENTRE COMMUNAUTAIRE
4506	ASPHALTE BÉLANGER INC.	43 426.41	PAVAGE D'UN TRONÇON DU CHEMIN LAROSE
4507	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	34 190.54	TECQ: TRAVAUX CHEMIN LAROSE
4508	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	22 889.56	GRAVIER CH. LAC-CHAREST SUD: 1 348.24 \$ GRAVIER CH. JACKRABBIT 16 719.57 \$ PONCEAU POUR REMBOURSEMENT: 1 695.88 \$ GRAVIER CH. HALE: 804.12 \$ GRAVIER CH. LAROSE: 1 114.51 \$ NIVELAGE SECTEUR SUD: 1 207.24
4509	HUGUETTE DROUIN	215.03	CADRE ET ACCESSOIRES (JOURNÉE DE LA CULTURE)
4510	PATRICIA CAQUETTE	64.17	ACCESSOIRES - JOURNÉE DE LA CULTURE
4511	STEVEN LAROSE	54.50	BÂCHES, PERISSABLES - SERVICE INCENDIE
4512	DENIS COURTE	54.45	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4513	HUGUES JACOB	544.07	FRAIS DE DÉPLACEMENT (CONGRÈS FQM)
4514	LUCIE CÔTÉ	311.84	FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN-SEPT: 66.60 \$ ESSENCE POUR CAMION VOIRIE: 183.00 \$ ÉTIQUETTES POUR ENVOI SONDAGE ET BOULONS: 62.24 \$
4515	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	2 155.79	OUVERTURE DE DOSSIERS
4516	IMPRIME-MOI.COM	695.60	COROPLASTS - DÎNER COMMUNAUTAIRE: 339.18 \$ COROPLAST, PLAQUES-JOURNÉE DE LA CULTURE: 356.42\$
4517	JEAN DESGROSEILLERS	60.00	ALLOCATION POUR UTILISATION CELLULAIRE
4518	KEVIN CARRIERE	45.00	ALLOCATION POUR UTILISATION CELLULAIRE
4519	ELISABETH ANNE WILLIAM	176.12	SUR NAPPES TRANSPARENTES EN PLASTIQUE
P.D.	MINISTRE DES FINANCES	52 807.00	SERVICES SÛRETÉ DU QUÉBEC 2E VERS.
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE	172 062.74	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 **MRC DES LAURENTIDES - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES SERVICES INFORMATIQUES**

16-10-170

CONSIDÉRANT QUE pour limiter les problèmes informatiques reliés à la réseautique, les services d'un technicien réputé et reconnu par la MRC des Laurentides deviennent essentiels;

CONSIDÉRANT QU'avec la technologie actuelle, les services de réparation et d'assistance peuvent s'effectuer à distance, limitant ainsi les coûts reliés aux déplacements et permettant une vitesse d'exécution plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides régit l'octroi des différents droits et accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'autoriser la signature par le maire et le directeur général du protocole d'entente pour les services informatiques provenant de la MRC des Laurentides.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que tous les projets 2016 en voirie sont complétés. C'est avec satisfaction de pouvoir constater que les coûts finaux sont inférieurs à ceux estimés et que les sommes pourront profiter aux années ultérieures. Également, il souligne que l'investissement minimal que la municipalité doit investir à chaque année est soigneusement respecté. Il termine en précisant que l'évaluation des travaux pour l'an prochain sera déterminée sous peu.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle est toujours aussi active au sein du comité de pilotage pour «Municipalité amie des Aînés» (MADA). La dernière activité consistait à la préparation de l'envoi des sondages aux 55 ans et plus, résidents de Montcalm. La compilation et la rencontre du comité auront lieu au courant du mois d'octobre. À titre de responsable Sentinelle pour la municipalité, elle informe qu'elle a participé à une formation à Sainte-Agathe ayant pour but de connaître les services en ligne existants (tant au fédéral qu'au provincial), qui peuvent venir en aide aux aînés dans le besoin. Elle conclut en se rejoignant du vif succès de la première édition des dîners communautaires ayant eu lieu le 30 septembre dernier. Plus de 60 personnes ont assisté et tous sont unanimes sur la qualité de cet événement. Le prochain dîner aura lieu le 28 octobre au centre communautaire de Montcalm.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, résume le grand succès de la Journée de la Culture du 1^{er} octobre dernier. Elle spécifie que la municipalité est privilégiée d'avoir pu bénéficier d'une œuvre musicale où près de 600 autres activités musicales ont eu lieu à travers le Québec.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement et de l'urbanisme, informe qu'il est grandement satisfait de la qualité des derniers travaux d'infrastructures sur le chemin de Jackrabbit. Néanmoins il soulève la récente intervention par le Ministère des Ressources Naturelles consistant à l'interdiction de circuler sur l'un des ponts. À cet effet, la municipalité correspond avec la Scierie Carrière afin qu'elle puisse procéder aux travaux de réfection dès le printemps 2017.

Steven Larose, maire, informe qu'il a pu profiter de l'inauguration du nouveau Parc du Ruisseau Beaven d'Arundel pour annoncer à la population d'Arundel que la municipalité de Montcalm offrait les mêmes bénéfices eu égard aux règles et tarifs applicables lors de la location du centre communautaire. Il se dit très satisfait de l'ouverture des deux municipalités à partager des ressources, des services des infrastructures en complémentarité pour le bien-être de nos citoyens et pour le développement de la région. Le partage d'une ressource en loisir, la possibilité pour les citoyens de Montcalm de pouvoir accéder aux nouveaux terrains de tennis, etc., ne sont que quelques exemples de réussites communautaires intermunicipales.

Il informe également que sa persévérance relativement à la problématique du bruit de motos a porté fruit. Effectivement, c'est lors du congrès de la Fédération Québécoise des municipalités en septembre dernier qu'il a pu obtenir un rendez-vous auprès du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, afin de lui tracer le portrait de la situation. M. Larose se réjouit de l'écoute attentive du ministre et de son cabinet. De plus, il signale l'appui fructueux du député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis.

Il conclut en rappelant que les policiers de la Sûreté du Québec, par leur colossale présence, assiduité et vigilance, ont grandement bénéficié à diminuer le nombre d'accidents sur le territoire au cours des derniers mois.

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 **DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE AU 100, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une modification d'enseigne existante est déposée pour le 100, rue Principale, lot 10-13 partie, rang 02;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification de ladite enseigne propose les critères suivants:

- a) Dimension tel qu'existante soit de 7 pieds de large pour une longueur de 7 pieds;
- b) Constituée de bois de couleur brune tel qu'utilisé pour le revêtement du bâtiment principal avec cadrage de bois blanc;
- c) Écriture en vinyle ou de bois « Les SPORTS MARINS BF »;
- d) Couleurs proposées : brun, blanc, rouge, poteau noir;
- e) L'enseigne est actuellement attachée par un poteau de fer peint noir;
- f) Système d'éclairage vers l'écriture;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal accueille favorablement la demande de modification d'enseigne pour le 100, rue Principale, lot 10-13 partie, rang 02, soumise toutefois aux exigences suivantes :

- La projection lumineuse doit être dirigée du haut vers le bas vers l'écriture.
- La quantité et les dimensions des enseignes ou affiches complémentaires existantes ne peuvent être modifiées.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

16-10-172

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de septembre 2016 pour la somme de 1 207.24 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL - RAPPORT DE DEPENSES

16-10-173

CONSIDÉRANT que suite à la recommandation de Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports accorde une subvention de 40 000 \$ à la municipalité de Montcalm, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que cette subvention est accordée pour effectuer des travaux de préparation et de pavage sur un tronçon du chemin Larose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur un tronçon du chemin Larose pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un tronçon du chemin Larose dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 TRANSMISSION DU FORMULAIRE DE LA PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR L'ANNÉE 2016

16-10-174

ATTENDU QUE:

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSE PAR Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

le rapport des dépenses pour la somme de 135 966.47 \$ est approuvé par le conseil.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **AVIS DE MOTION DU REGLEMENT NUMERO 319-2016 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 259-2009 PREVOYANT LES MODALITES RELATIVES A L'UTILISATION DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIERES RESIDUELLES**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance de conseil subséquente le règlement numéro 319-2016 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 259-2009 prévoyant les modalités relatives à l'utilisation de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles.

9. **DÉVELOPPEMENT SOCIAL-ÉCONOMIQUE**

9.1 S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **RESSOURCE EN LOISIRS COMMUNE POUR LE MILIEU RURAL - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA FONDATION TREMBLANT**

ATTENDU QUE les municipalités de Brébeuf, de Montcalm et d'Arundel désirent poursuivre le partage d'une technicienne en loisirs;

ATTENDU QUE ladite technicienne développe les loisirs dans la municipalité, notamment organise des activités pour les jeunes montcalmois, montcalmoises ;

ATTENDU QUE les loisirs sont un instrument qui contribue à la qualité de vie des citoyens et à leur sens d'appartenance ;

ATTENDU QUE la municipalité abrite sur son territoire des familles à faibles revenus ;

ATTENDU QUE la recherche de support financier est nécessaire pour le maintien de ce service devenu essentiel ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand
APPUYÉ PAR Monsieur le Conseiller Richard Tees

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Montcalm se joint aux municipalités de Brébeuf et d'Arundel afin de présenter une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremblant dans le but d'engager une technicienne en loisirs commune pour notamment développer les activités chez les jeunes Montcalmois, Montcalmoises.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **DEMANDE DE GRATUITE POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RELATIF A LA TENUE DE SOIREEES DANSANTES EN LIGNE**

Sujet reporté

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **RESILIATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

16-10-176

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) est en fonction depuis le 20 juin 2016 et qu'elle devrait être pleinement en opération dès le 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs ententes intermunicipales existent entre le service en sécurité incendie Huberdeau-Montcalm, notamment avec les municipalités d'Arundel, de Barkmere, de Harrington, de Morin-Heights et de Lac-des-Seize-îles ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle régie verra à l'accord de nouvelles ententes avec lesdites municipalités et que par le fait même, la municipalité de Montcalm doit résilier les ententes actuelles, en date du 1^{er} janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm avise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, elle mettra fin aux ententes intermunicipales relatives à l'incendie les liant avec les municipalités d'Arundel, de Barkmere, de Harrington, de Morin-Heights et de Lac-des-Seize-îles et que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) communiquera avec celles-ci pour la suite des accords.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 **DEMISSION DES DEUX CAPITAINES DU SERVICE EN SECURITE INCENDIE HUBERDEAU- MONTCALM**

16-10-177

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) est en fonction depuis le 20 juin 2016 et qu'elle structure son organigramme;

CONSIDÉRANT que les capitaines oeuvrant au sein du service en sécurité en incendie Huberdeau-Montcalm sont indispensables dès maintenant pour la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm accepte les démissions d'Évelyne Charbonneau et de Sonia Larrivée à titre de capitaines du service en sécurité incendie Huberdeau-Montcalm afin qu'elles puissent rejoindre les rangs de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

12.1 S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier